

Inser'Eco93

Charte d'engagement et de cohérence du réseau

Préambule

Inser'Eco93 est une association départementale créée en 2004 qui relève du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Organisme ressource en matière d'insertion par l'activité économique (IAE), Inser'Eco93 fédère en réseau les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du département de la Seine-Saint-Denis. Inser'Eco93 se veut être un espace de proposition, de réflexion et de projets au service de l'insertion par l'activité économique et de ses partenaires.

Son rôle est d'accompagner les SIAE et les porteur-se-s de projets d'inclusion dans **la cohérence et la pertinence territoriale**. Il déploie son expertise, sa connaissance du territoire et les besoins des populations vulnérables au service de **l'inclusion économique et sociale**.

A travers ses actions, ses plaidoyers et ses relations privilégiées avec les partenaires institutionnels, le monde de l'entreprise et les organisations de la société civile, il permet aux SIAE d'accéder aux marchés publics et privés, de professionnaliser les salarié-e-s permanent-e-s et en insertion, d'accompagner les structures dans leur développement et de les soutenir en cas de difficultés.

La raison d'être et les missions d'Inser'Eco93, visent **l'intérêt général** dans toute sa plénitude. Il œuvre pour le bien commun, la promotion de valeurs vertueuses de solidarité et de cohésion sociale. **Il n'a aucunement vocation à soutenir les démarches particulières et catégorielles.**

Son ambition

- Initier et promouvoir des projets d'action et des démarches en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire ;
- Renforcer l'ancrage territorial des SIAE sur le département de la Seine-Saint-Denis et développer le potentiel économique et social des acteur-ric-e-s de l'IAE ;
- Assurer une couverture équilibrée et cohérente du territoire en matière d'offre d'insertion ;
- Coordonner des projets synergétiques d'inclusion, renforcer le partenariat entre les acteur-ric-e-s de l'inclusion et fédérer les initiatives visant l'intérêt général et dont les retombées économiques et sociales sont bénéfiques au territoire et aux populations vulnérables qui y résident ;
- Instaurer, à travers sa présence et ses actions, les conditions favorables pour la construction de coopérations fertiles entre acteur-ric-e-s et les démarches partenariales utiles et renforcées.

Inser'Eco93, le réseau des structures d'insertion par l'activité économique en Seine-Saint-Denis
7 rue de la liberté - 93 500 Pantin - 01 83 74 58 21 - contact@insereco93.com - www.insereco93.com
www.linkedin.com/company/insereco93 - N° Siret 492 901 764 00034 - APE : 9499Z

Les missions du réseau

- **Promouvoir le secteur de l'insertion par l'activité économique ;**
- **Coordonner des projets collectifs** afin de favoriser l'insertion professionnelle des demandeur-se-s d'emploi en difficulté de Seine-Saint-Denis ;
- **Représenter les SIAE** dans les instances décisionnelles et auprès des partenaires du territoire ;
- **Développer les pratiques de circulation d'information, d'échange, de mutualisation des savoir-faire et de capitalisation d'expériences ;**
- **Accompagner les SIAE** dans leurs missions d'insertion socioprofessionnelle et de développement économique local ;
- **Soutenir le développement des SIAE** en leur permettant l'accès aux marchés publics et aux différents outils de promotion de l'IAE et des dispositifs de l'inclusion ;
- **Développer des actions de professionnalisation des SIAE** et de leurs équipes à travers des pédagogies innovantes ;
- **Travailler à la modernisation économique et sociale du secteur de l'IAE et de l'inclusion**
- **Promouvoir des outils de communication ciblés et intuitifs** pour rendre visible l'œuvre des acteur-ric-e-s de l'inclusion sur le territoire ;
- **Produire des solutions clés-en-main** pour soutenir les SIAE dans leurs missions économiques, sociales et inclusives.

Sens & engagement

Cette présente charte est un outil **d'engagement collectif**, autour des valeurs qui lient les organisations et les acteur-ric-e-s/professionnel-le-s de l'IAE.

Elle se veut aussi une référence et un repère de principes communs qui régissent les rapports entre les membres de notre réseau.

Elle exprime également la volonté de chaque membre signataire de s'approprier ces principes communs pour promouvoir le secteur de l'IAE et agir en sa faveur. Mais aussi dans l'intérêt des territoires et des populations en situation vulnérable.

Enfin, elle investit des principes de coopération dans le domaine économique et social entre membres du réseau : développement des potentialités économiques des structures, recherche d'opportunités, mutualisation des moyens et des compétences, etc. et dans le respect d'une éthique chère au réseau et à l'ESS.

Tout en étant un outil d'adhésion aux valeurs de l'économie sociale et solidaire, la présente Charte est néanmoins un outil juridique et d'engagement opposable aux membres signataires.

Chaque membre signataire de cette présente Charte se doit d'en respecter scrupuleusement les dispositions et les engagements qui y sont inclus.

Les manquements graves, les violations avérées et le non-respect des dites dispositions feront l'objet de sanctions graduées conformément à l'article 8 de la présente charte.

Article 1 - Entreprendre pour l'inclusion

Les signataires de la charte s'engagent à favoriser l'insertion socioprofessionnelle de personnes éprouvant des difficultés d'accès au marché de l'emploi et faisant l'objet d'une prescription sociale. Pour cela, les SIAE mettent en place un encadrement technique et un accompagnement social et professionnel spécifiques et adaptés afin de faciliter un retour des publics accueillis vers un emploi durable. Chaque SIAE se doit de respecter les termes de son conventionnement (zone d'implantation, secteurs d'activités, modèle économique, etc.) et veillera à conduire des actions en respectant le travail et les projets des autres SIAE présentes.

Leur activité est au service de la démarche d'insertion.

Article 2 - Contribuer au développement économique local

Les SIAE contribuent au développement économique local et à l'attractivité des quartiers.

Les signataires de la présente charte s'engagent à mettre leurs compétences et leurs savoir-faire au service de la création d'emplois et du développement du tissu économique local, tout en générant de la compétence sociale et professionnelle pour des personnes exclues du marché de l'emploi traditionnel.

Ils entendent concentrer leurs actions en particulier en direction des personnes en difficulté, des quartiers sensibles et des territoires.

Ils s'engagent à promouvoir :

- un développement économique local intégré et vertueux (l'humain au centre de l'économie, circuits-courts, respect de l'environnement, etc.) ;
- des modes d'entreprenariats alternatifs et innovants ;
- un investissement au plus près du terrain et en direction des populations locales.

Les signataires s'engagent enfin à développer un ancrage territorial fort de leur projet social et de leur activité (animation sociale et économique des quartiers, partenariats étroits avec les acteur·rice·s économiques et institutionnel·le·s du territoire, etc.).

Article 3 - Adopter une démarche éthique et transparente

Les structures signataires de la présente Charte s'engagent à respecter une éthique fondée sur la solidarité, la transparence financière, la bonne gouvernance et la bonne gestion interne de leur structure. Les SIAE en difficultés s'engagent à alerter Inser'Eco93 le plus largement en amont afin d'anticiper les procédures d'aide et se prémunir des situations irréversibles.

Par ailleurs, les structures signataires s'engagent à transmettre annuellement au réseau Inser'Eco93 les bilans et les rapports d'activités de l'exercice écoulé.

Article 4 - Se professionnaliser

Les signataires de la Charte s'engagent à monter en compétences afin d'atteindre leurs objectifs et de pouvoir respecter les engagements cités dans cette présente Charte.

Les SIAE s'engagent à faciliter le renforcement des compétences et le perfectionnement professionnel de leurs salarié-e-s afin de répondre aux mieux à leur mission économique et sociale et faciliter le retour à l'emploi des salarié-e-s en insertion en fin de parcours.

Article 5 - S'engager sur la qualité

Les membres de la Charte s'engagent à proposer des prestations de qualité et à mettre en place des outils d'évaluation et une démarche de qualité. Cela induit qu'ils s'engagent à s'entourer de ressources humaines et de compétences professionnelles en corrélation à leur cœur de métier.

Afin de laisser la place à l'expérimentation et à l'innovation, les signataires de la Charte ont la latitude de conduire de nouveaux projets et à construire de nouveaux savoir-faire en veillant scrupuleusement à la qualité des prestations, des réalisations et des parcours d'insertion.

Article 6 - Développer des synergies partenariales et mutualiser des pratiques

Le maillage territorial et la mutualisation est l'un des objectifs de notre réseau.

Ses membres s'engagent à promouvoir l'échange d'informations, le partage d'expériences et de savoir-faire. Ils entendent également à faciliter le transfert de compétences et des bonnes pratiques.

Les signataires sont fortement incités à développer des synergies et des coopérations, notamment en matière de marchés publics, de constitution de groupements solidaires et de réponses groupées.

Les signataires de la Charte s'engagent à s'inscrire dans une démarche de coopération avec les SIAE du département et à apporter des réponses concertées à l'échelle d'un territoire.

Le réseau Inser'Eco93 soutient toutes les démarches de mutualisation permettant aux SIAE de construire ensemble des solutions à leurs problématiques communes.

Article 7 - Favoriser la coopération, la complémentarité

Les structures signataires de la présente Charte s'engagent à rechercher et à développer toutes les formes de partenariat et de complémentarité, notamment dans le domaine des marchés publics et des clauses sociales. Le dialogue, la concertation, la cotraitance et la coopération doivent guider nos actions, afin de permettre un développement harmonieux de l'IAE sur nos territoires.

Afin de favoriser un accès aux marchés publics/privés pour les SIAE de la Seine-Saint-Denis, le réseau encourage et coordonne, lorsque cela est possible, des réponses groupées entre SIAE, relevant de différents dispositifs.

Comme pour toute démarche de mutualisation, les SIAE signataires s'engagent :

- à respecter une approche et un fonctionnement collectifs ;
- à ne pas entraver et compromettre les dynamiques ainsi créées, en favorisant les approches collectives ;
- à rechercher un partage équitable des lots, si les conditions le permettent, afin de garantir à chacun un niveau d'activité nécessaire à la poursuite de leur mission sociale.

Article 8 – Les sanctions

Les structures signataires s'engagent à accepter l'arbitrage de notre communauté dans les cas de non-respect des règles édictées dans la présente Charte. Les structures sont informées que des sanctions peuvent être prononcées en cas de manquements graves aux règles de déontologie et d'atteinte aux valeurs et principes défendus dans la présente Charte.

Les sanctions sont graduées en fonction de la gravité du manquement. Elles peuvent prendre la forme d'un simple rappel à l'ordre jusqu'à l'exclusion de notre réseau en cas d'atteinte grave aux règles édictées dans la présente Charte, les Statuts et le Règlement intérieur. Des alertes et des informations circonstanciées peuvent être transmises aux services de l'Etat et aux partenaires institutionnels.

Charte adoptée par les adhérents du réseau Inser'Eco93 en assemblée générale, le 21 septembre 2021.

Fait à Pantin, le 21 septembre 2021

Inser'Eco93,
représenté par

Les coprésident·e·s



Mamadou Touré



Marie-Lucie Sciarli



Hichem Azaiez

Représentant·e de la SIAE membre actif d'Inser'Eco93
(Date et signature)